

Procès verbal de l'Assemblée Générale du Comité de Paris de Handball du dimanche 12 juin 2005

Clubs présents : ASPTT PARIS HB Yvon BOUHIER (5 voix), MARTIGUA HBC Vincent TRAVAILLEUR (3 voix), PARIS HANDBALL Bastien EL GHOUZZI (7 voix), P.U.C. Jean-François NOGUERA (6 voix), PARIS SPORT CLUB Isabelle PENAFIEL (6 voix), STADE FRANÇAIS Thierry DELELIGNE (6 voix), CSM FINANCES Raphael DUPENLOUX (2 voix), US MÉTRO Jamel HADJOU DJ (4 voix).

Clubs absents : 42 SPORT, PARIS 18 HB

La totalité des voix des clubs du Comité de PARIS est de 44, le nombre de voix des clubs présents à 09h40 est de 30 puis 10h05 le nombre de voix est de 36 (arrivée du STADE FRANÇAIS) et à 11h05 le nombre de voix est de 39 (arrivée d'US MARTIGUA HBC). Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 09h40 par Philippe RAJAU (US MÉTRO), Président du comité 75.

Il remercie Odile MARCET membre du CA de la ligue PIFO en charge du développement du handball à la mairie de PARIS et Georges ILTIS représentant la ligue PIFO de leur présence.

Adoption du PV de l'AG du 18 juin 2004. Vote : adopté à l'unanimité.

Rapports

Rapport moral du Secrétaire Général, Yvon BOUHIER
Adopté à l'unanimité.

Jamel HADJOU DJ (US MÉTRO) se plaint de ne pas avoir eu une réponse au sujet d'un courrier fait en octobre 2004 et demande pourquoi il n'y a pas eu de réponse si ce courrier a été reçu au Comité de PARIS. Philippe RAJAU confirme que le courrier a bien été reçu au Comité mais qu'aucune réponse n'a été faite (oubli).

Georges VILAR lui répond que l'on a pris bonne note des revendications de certains clubs et que l'on essaiera d'améliorer certaines choses (notamment en sportive) les prochaines saisons. Philippe RAJAU précise qu'une réponse sera faite à l'US MÉTRO.

Rapport de la Commission d'arbitrage, président Éric HATILIP

L'US MÉTRO fait une remarque car il estime que le compte rendu ne reflète pas le discours d'Éric HATILIP aujourd'hui et il souhaite que le tuteur Jeune Arbitre puisse intervenir sur le JA lorsque ce dernier est débordé.

Georges ILTIS lui répond qu'un tuteur peut intervenir avant le match à la mi-temps ou en fin de match mais en aucun cas pendant le match.

Bastien EL GHOUZZI pense que le niveau de l'arbitrage est aussi lié au niveau de jeu des JA (voire des arbitres confirmés) et que plus les arbitres ont joués à un haut niveau et plus ils ont une meilleure vision du jeu.

Georges ILTIS indique qu'il serait plus judicieux de faire un bilan arbitrage et un bilan JA. Le rapport de la Commission est adopté (abstention de l'US MÉTRO).

Projet :

Le projet de la commission d'arbitrage est adoptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de Discipline, président Dominique VACHER (absent)

Philippe RAJAU insiste sur la nécessité pour les arbitres de faire un rapport dès qu'il y a des sanctions au cours d'un match ou des incidents lorsque la rencontre est terminée.
Isabelle PENAFIEL s'étonne du faible nombre de dossiers traités et que de nombreuses disqualifications directes se « transforment » en fin de rencontre en 3 fois 2 minutes.
Georges ILTIS se trouve surpris et indique que ce n'est pas avec de tels agissements que l'on pourra faire avancer l'arbitrage sur le comité de PARIS.
Le rapport de la commission de discipline est adopté (vote contre du STADE FRANÇAIS et abstention de l'US MÉTRO).

Rapport de la Commission des statuts et règlements, Président Alex MICHEL
Alex MICHEL indique que cette première année a surtout été une année d'observations.
Le rapport de la commission des statuts et règlements est adopté à l'unanimité.

Projets :

Les obligations suivantes sont adoptées à l'unanimité pour la saison 2005/2006 (pour les équipes 1 qui disputent le championnat de PARIS, 1 équipe jeune (manquement – 2 pts), 1 arbitre (manquement – 5 pts) et 1 Jeune Arbitre (manquement – 5 pts).

La proposition de bonification de 5 points pour les clubs ayants une équipe – de 12 ans est refusée (abstention de MARTIGUA et du CSM FINANCES, contre tous les autres clubs).

La participation obligatoire de tous les clubs à la coupe de PARIS la saison prochaine est adoptée (contre STADE FRANÇAIS et abstention du P.U.C. et du PARIS SPORT CLUB).

Rapport de la Commission d'Organisation des Compétitions, président Thierry DELELIGNE
La plupart des clubs se plaignent du démarrage tardif de certains championnats.

Abder SAKKER (CSM FINANCES) souhaite que les matchs de coupe de PARIS des moins de 12 ans se jouent le samedi sur un même gymnase.

Jamel HADJOU DJ demande qu'un bilan sportif de l'année soit fait, il fait remarquer que dans certains championnats les droits d'inscriptions sont élevés par rapport à la compétition proposée (peu de matchs).

Thierry DELELIGNE fait le bilan des champions et des montées de la saison 2004/2005.

Jamel HADJOU DJ conteste le bilan positif que la COC mentionne dans son rapport en indiquant que le 1^{er} objectif d'une commission sportive c'est de mettre en place des championnats et ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu d'Assemblée Générale Extraordinaire de faite pour adopter les championnats 2004/2005. Il regrette aussi que certains championnats se soient déroulés avec moins de 6 équipes dans la poule.

Georges ILTIS précise que lorsque le nombre d'équipes dans un championnat est inférieur à 6 le championnat peut exister mais l'accession au niveau supérieur est impossible.

Philippe RAJAU demande à l'US MÉTRO s'il veut faire annuler certains championnats et si c'est le cas un vote sera fait.

Yvon BOUHIER précise que s'il y a annulation des championnats seniors il n'y aura aucun club de PARIS qui accédera au championnat régional la saison prochaine.

L'US MÉTRO demande à ce que les championnats Honneur plus de 16 / moins de 18 ans masculin et moins de 16 ans féminin soient annulés.

PLUS DE 16 ANS MASCULINS

Pour (US MÉTRO)

MOINS DE 18 ANS MASCULINS

Pour (US MÉTRO)

MOINS DE 16 ANS FÉMININES

Pour (US MÉTRO)

Le rapport de la Commission d'Organisation des Compétitions est adopté (vote contre de l'US MÉTRO et abstention du CSM FINANCES, du PUC et du PARIS SPORT CLUB).

Projets :

Les projets de la COC pour la saison prochaine sont adoptés (abstention de l'US MÉTRO).

Rapport de la Commission Technique, président Jean-Michel SACILÉ

Un échange s'instaure entre les membres de la commission technique et les clubs sur les problèmes créneaux de gymnase.

Odile MARCET propose qu'une réunion soit organisée en septembre avec tous les clubs pour évoquer les problèmes rencontrés vis à vis de la mairie de PARIS.

Le rapport de la Commission Technique est adopté (vote contre du STADE FRANÇAIS).

Projets :

La commission est en attente des règles de l'ETR, elle ne peut donc donner de précisions sur les obligations de jeu imposées. L'US MÉTRO demande qu'une AG Extraordinaire soit convoquée lorsque les règles seront établies et avant que ces 2 championnats débutent.

Vérificateurs aux comptes :

Mrs DUPENLOUX Raphael et TRAVAILLEUR Vincent sont élus vérificateurs aux comptes pour la saison 2005/2006.

Questions diverses :

L'US MÉTRO demande pourquoi il n'y a pas eu de situation financière d'établie pour cette AG. Isabelle PENAFIEL répond que conformément à l'AG du 18 juin 2004 la comptabilité est passée en année civile et il y aura une AG financière de faite en février 2006 qui portera sur la période de juillet 2004 à décembre 2005. Elle expose néanmoins la situation financière du comité en date de l'AG, en termes de trésorerie.

Plus aucune question n'étant posée.

La séance est levée par le Président à 13h35.

Le Président

Philippe RAJAU

Le Secrétaire Général

Yvon BOUHIER